

PROJET DE RÉVISION DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DES BASSINS VERSANTS DU GOLO ET DES COURS D'EAU SITUÉS ENTRE L'EXUTOIRE DE CE FLEUVE ET LE SUD DE BASTIA, COMMUNES DE CANAVAGGIA, CASTIFAO, GAVIGNANO, OLMO, PRUNELLI-DI-CASACCONI, SALICETO, VALLE-DI-ROSTINO ET VIGNALE.

DURÉE DES ENQUÊTES :

Canavaggia	Du lundi 31 août 2026 au jeudi 1er octobre 2026 inclus
Castifao	Du mardi 1er septembre 2026 au jeudi 1er octobre 2026 inclus
Gavignano	Du vendredi 4 septembre 2026 au vendredi 9 octobre 2026 inclus
Olmo	Du mercredi 2 septembre 2026 au vendredi 2 octobre 2026 inclus
Prunelli-di-Casacconi	Du mercredi 2 septembre 2026 au vendredi 2 octobre 2026 inclus
Saliceto	Du vendredi 4 septembre 2026 au vendredi 9 octobre 2026 inclus
Valle-di-Rostino	Du lundi 31 août 2026 au jeudi 1er octobre 2026 inclus
Vignale	Du jeudi 3 septembre 2026 au jeudi 8 octobre 2026 inclus

SIÈGES DES ENQUÊTES ET LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Mairie	Adresse
Canavaggia	Village 20235 Canavaggia
Castifao	Place du Village 20218 Castifao
Gavignano	Place de l'Église 20218 Gavignano
Olmo	18 quartier de Funtana 20290 Olmo
Prunelli-di-Casacconi	76 Place Saint-Quilicus 20290 Prunelli-di-Casacconi
Saliceto	Village 20218 Saliceto
Valle-di-Rostino	Hameau de Valle 20235 Valle-di-Rostino
Vignale	Village 20290 Vignale

COMPOSITION ET PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE : Mme Josiane CASANOVA, experte foncier et immobilier, présidente de la commission d'enquête, M. Jean-Philippe VINCIGUERRA, agent de la Poste et M. Antony HOTTIER, retraité, ancien directeur d'entreprise, membres titulaires de la commission d'enquête, recevront les observations du public en mairies, aux dates et horaires suivants :

Canavaggia	lundi 31 août 2026 de 09h00 à 12h00 jeudi 1er octobre 2026 de 09h00 à 12h00
Castifao	mardi 1er septembre 2026 de 09h00 à 12h00 jeudi 1er octobre 2026 de 09h00 à 12h00
Gavignano	vendredi 4 septembre 2026 de 14h00 à 17h00 vendredi 9 octobre 2026 de 14h00 à 17h00
Olmo	mercredi 2 septembre 2026 de 14h00 à 17h00 vendredi 2 octobre 2026 de 14h00 à 17h00
Prunelli-di-Casacconi	mercredi 2 septembre 2026 de 09h00 à 12h00 vendredi 2 octobre 2026 de 09h00 à 12h00
Saliceto	vendredi 4 septembre 2026 de 09h00 à 12h00 vendredi 9 octobre 2026 de 09h00 à 12h00
Valle-di-Rostino	lundi 31 août 2026 de 14h00 à 17h00 jeudi 1er octobre 2026 de 14h00 à 17h00
Vignale	jeudi 3 septembre 2026 de 14h00 à 17h00 jeudi 8 octobre 2026 de 14h00 à 17h00

Mme Carole SAVELLI, ingénieure, a été désignée commissaire enquêteur suppléant. Chacune de ces permanences sera assurée par l'un au moins des membres de la commission d'enquête.

MODALITÉS DE CONSULTATION DES DOSSIERS : Durant ces périodes, le public prendra connaissance des dossiers et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans chaque mairie :

COMMUNE	CONSULTATION DÉMATÉRIALISÉE DU DOSSIER	OBSERVATIONS
Canavaggia	https://www.registre-dematerialise.fr/7520	enquete-publique-7520@registre-dematerialise.fr
Castifao	https://www.registre-dematerialise.fr/7521	enquete-publique-7521@registre-dematerialise.fr
Gavignano	https://www.registre-dematerialise.fr/7522	enquete-publique-7522@registre-dematerialise.fr
Olmo	https://www.registre-dematerialise.fr/7523	enquete-publique-7523@registre-dematerialise.fr
Prunelli-di-Casacconi	https://www.registre-dematerialise.fr/7524	enquete-publique-7524@registre-dematerialise.fr
Saliceto	https://www.registre-dematerialise.fr/7525	enquete-publique-7525@registre-dematerialise.fr
Valle-di-Rostino	https://www.registre-dematerialise.fr/7526	enquete-publique-7526@registre-dematerialise.fr
Vignale	https://www.registre-dematerialise.fr/7527	enquete-publique-7527@registre-dematerialise.fr

Ces dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse : <https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>

Les observations relatives aux enquêtes pourront être adressées à la commission d'enquête par écrit, en mairies.

Toutes les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès du directeur départemental des territoires de la Haute-Corse (tél. : 04 20 06 70 30).

DÉCISION DEVANT INTERVENIR À L'ISSUE DE CHAQUE PROCÉDURE : La décision qui interviendra à l'issue de chaque procédure sera un arrêté approuvant la révision du plan de prévention des risques d'inondation des bassins versants du Golo et des cours d'eau situés entre l'exutoire de ce fleuve et le sud de Bastia dans chacune des communes concernées, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.